

CONDITIONS ET REGLEMENT

Contre La Montre individuel cycliste ouvert aux licenciés fsgt, ufolep, ffc, ff triathlon.

Le classement du Championnat de Saône et Loire concerne uniquement les coureurs FSGT 71.

Les coureurs extérieurs à la fsgt71 figureront dans le classement «scratch».

Les départs se feront par catégorie de valeur dans l'ordre suivant : F-6-5-4-3-2-1

Les titres de « Champion départemental » seront attribués aux catégories 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - F

Pour le championnat les conditions d'engagements se feront par club avant le mercredi 02 septembre 2015 (voir détail sur les bulletins d'engagements).

Les coureurs autres que fsgt71 peuvent s'inscrire en individuel par mail à frederic.gauthier19@wanadoo.fr

Aucun engagement ne sera pris sur place.

Les heures de départ seront sur le site du VS Joncy le vendredi 04 septembre.

www.vsjoncy.fr

Le règlement est celui de la fsgt71 consultable sur le site officiel :

<http://www.fsgt71velo.fr/reglementCyclospor.php>

Quelques rappels :

Les coureurs devront avoir participé à un minimum de 3 courses fsgt en Saône et Loire (pour ceux concernés par le championnat uniquement)

Pendant l'échauffement, interdiction de passer sur les lignes de départ et d'arrivée, de porter un dossard et il y a obligation de porter un gilet fluo.

Pour les Cyclotouristes, La mention de la visite médicale autorisant la compétition est obligatoire sur la licence ainsi que la date de naissance, la catégorie est définie selon le règlement fsgt71.

Stationnement :

Le stationnement sera obligatoire sur les parkings mis à disposition par l'organisateur, **aucun stationnement ne sera autorisé sur la route D6, aux abords des lignes de départ et d'arrivée.**

Sur le parcours :

Chaque coureur devra respecter le code de la route, les routes sont ouvertes à la circulation.

Lorsqu'un coureur en rejoint un autre :

. Le coureur qui rejoint doit doubler en respectant un écart latéral de 2 mètres au minimum et en effectuant le dépassement exclusivement par la gauche.

. Le coureur doublé ne doit pas profiter du sillage de celui qui l'a doublé et doit rester à au moins 25 mètres.

Voiture suiveuse autorisée :

. Pour chaque coureur, un seul véhicule suiveur est autorisé.

. Le véhicule doit en permanence se tenir à 10 mètres minimum derrière le coureur.

. Le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt, à droite de la chaussée et par l'arrière.

. Après le dépannage, le dépanneur pourra aider au redémarrage du coureur en le poussant en courant à pied.

. Sous aucun prétexte, le véhicule suiveur ne pourra venir à la hauteur du coureur.

La priorité est donnée au coureur qui rejoint :

. En conséquence, dès que le conducteur de la voiture suiveuse voit qu'il va être rejoint par un autre coureur, il se range sur le bas côté droit de la route et s'arrête pour le laisser passer, il ne redémarre que lorsque le coureur adverse et sa voiture suiveuse sont passés.

Contrainte à respecter par le conducteur de la voiture qui rejoint :

. Le conducteur de la voiture suiveuse qui rejoint un autre ne doit pas doubler le coureur rejoint tant que l'intervalle entre les 2 coureurs est inférieur à 100m.

Les véhicules ouvreurs et suiveurs doivent suivre l'itinéraire de délestage à l'approche de l'arrivée.

Le non respect du règlement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors classement.

BULLETIN D'ENGAGEMENT CLM - Avant le Mercredi 02 Septembre 2015

Club : Responsable, Nom : Tel :

Coureur	Nom	Prénom	Catégorie	fsgt71	fsgt	Ufolep	FFC	Autre
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

Conditions d'engagement :

- Soit par courrier et par club à l'aide de cet imprimé et joindre le règlement.
- Soit par mail et par club, l'inscription sera définitive seulement une fois le règlement reçu.

Coût : 3,50€ par coureur pour les licenciés fsgt71, 6€ par coureur pour les autres fédérations.

Envoyez les engagements et joindre obligatoirement le règlement par chèque à l'ordre du
Vélo Sport Joncynois, à l'adresse suivante :

Mr Frédéric GAUTHIER, 6 rue des mésanges, 71240 VARENNES LE GRAND ou : frederic.gauthier19@wanadoo.fr

Informations par téléphone si besoin : 06 79 75 69 89 (le soir après 18h)

BULLETIN D'ENGAGEMENT MINIMES CADETS - Avant le Mercredi 02 Septembre 2015

Club : Responsable, Nom : Tel :

Coureur	Nom	Prénom	Catégorie	fsgt71	fsgt	Ufolep		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								

Conditions d'engagement :
(Gratuit pour les minimes uniquement)

- Soit par courrier et par club à l'aide de cet imprimé et joindre le règlement.
- Soit par mail et par club, l'inscription sera définitive seulement une fois le règlement reçu.

Coût : 3,50€ par cadet pour les licenciés fsgt71, 6€ par cadet pour les autres fédérations.
Gratuit pour les minimes.

Envoyer les engagements et joindre obligatoirement le règlement par chèque à l'ordre du Vélo Sport Joncinois, à l'adresse suivante :

Mr Frédéric GAUTHIER, 6 rue des mésanges, 71240 VARENNES LE GRAND ou : frederic.gauthier19@wanadoo.fr

Informations par téléphone si besoin : 06 79 75 69 89 (le soir après 18h)